

6 avril 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue à la salle du conseil, située au 10, rue Louis-Charles-Panet, le mercredi 6 avril 2022 à 19 h 30.

Sont présents les conseillers suivants :

District numéro 1 : Élie Marsan-Gravel
District numéro 2 : Karine Séguin
District numéro 3 : Evens Landreville-Nadeau
District numéro 4 : Marie-France Bouchard
District numéro 5 : Michel Bernier
District numéro 6 : Jean-François Gauthier

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire, Louis Freyd.

Est également présent :

Me François Alexandre Guay, directeur général et greffier-trésorier.

MOT DE BIENVENUE

ORDRE DU JOUR

01- Lecture et adoption de l'ordre du jour

02- Période de questions

03- Adoption des procès-verbaux

3.1 Séance ordinaire du 2 mars 2022 et des séances extraordinaires du 17 et 23 mars 2022

04- Correspondance

4.1 Adoption du bordereau de correspondance pour la période du 18 février au 28 mars 2022

05- Administration

5.1 Adoption des comptes payés et à payer au 6 avril 2022

5.2 Renouvellement du contrat de travail du Directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Mélanie

5.3 Dépôt de l'audit de conformité – Adoption du budget et adoption du programme triennal d'immobilisations (PTI)

5.4 Dépôt de l'audit de conformité – Transmission des rapports financiers

5.5 Acquisition d'une partie du lot 5 610 288 et du lot 5 610 516 du cadastre du Québec relative à la création d'espaces verts pour fin de parc

06- Urbanisme et mise en valeur du territoire

6.1 Rapport du service de l'urbanisme pour la période du 20 janvier au 20 mars 2022

6.2 Rapport de réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 24 mars 2022

6.3 Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) sur le lot 6 371 591 du cadastre du Québec

6.4 Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) sur le lot 6 376 716 du cadastre du Québec

6.5 Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) sur le lot 6 376 719 du cadastre du Québec

6.6 Avis de motion et dépôt du premier projet de règlement numéro 630-2022 ayant pour but d'amender le règlement de zonage numéro 228-92 afin d'autoriser l'usage « 913 Parcs et terrains de camping » en zone V-19

- 6.7 Adoption du premier projet de règlement numéro 630-2022 ayant pour but d'amender le règlement de zonage numéro 228-92 afin d'autoriser l'usage 913 « Parcs et terrains de camping » en zone V-19
- 6.8 Tarification relative à la réalisation d'une étude de la qualité de l'eau des tributaires et fossés de drainage du Lac Rocher pour l'année 2021
- 6.9 Octroi d'un mandat services professionnels pour l'inspection des systèmes d'évacuation et de traitement des eaux usées des résidences isolées et désignation de professionnels désignés
- 6.10 Autorisation de régler hors Cour le dossier 705-17-010144-218 de la Cour Supérieure
- 07- Sécurité publique
- 08- Loisirs et culture
 - 8.1 Autorisation de paiement pour des travaux de réfection du Centre des loisirs - Libération de retenue de 10 %
 - 8.2 Implantation du siège social de la Régie intermunicipale du Parc régional des Chutes Monte-à-Peine-et-des-Dalles à Sainte-Mélanie
- 09- Hygiène du milieu et travaux publics
 - 9.1 Rapport du service des Travaux publics pour la période du 21 janvier au 25 mars 2022
 - 9.2 Demande au ministère des Transports du Québec – Déplacement de la traverse piétonnière sur la route Principale à l'intersection de la rue de l'Église
 - 9.3 Demande au ministère des Transports du Québec – Installations de balises sur la route Principale pour la saison estivale
 - 9.4 Modification du nom d'une portion du Rang du Domaine pour rue Beauchesne - Lot 5 612 704 du cadastre du Québec
 - 9.5 Acquisition de deux véhicules Hyundai Kona électrique modèle Preferred
 - 9.6 Octroi d'un mandat de services professionnels pour réaliser une étude sur l'approvisionnement en eau potable du Domaine François
 - 9.7 Octroi d'un contrat de fournitures pour l'acquisition de balises
- 10- Période de questions
- 11- Varia
- 12- Levée de la séance

2022-04-104

01- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Michel Bernier
 Appuyé par monsieur Evens Landreville-Nadeau
 Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :
QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté

Adoptée

02- PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions est ouverte à 19 h 35.

Le maire invite les personnes présentes à la période de questions. Aucune question n'est posée.

La période de questions est close à 19 h 38.

03- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2022-04-105

3.1 Séance ordinaire du 2 mars 2022 et des séances extraordinaires du 17 et 23 mars 2022

Étant donné que tous les membres du Conseil ont reçu une copie des procès-verbaux au préalable, une dispense de lecture est donnée au directeur général et greffier-trésorier.

Il est proposé par monsieur Jean-François Gauthier

Appuyé par monsieur Elie Marsan Gravel

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 mars 2022 et des séances extraordinaires du 17 et 23 mars 2022 soient approuvés.

Adoptée

4- CORRESPONDANCE

2022-04-106

4.1 Adoption du bordereau de correspondance pour la période du 18 février au 28 mars 2022

Me François Alexandre Guay, directeur général et greffier-trésorier dépose le bordereau de correspondance pour la période du 18 février au 28 mars 2022.

Il est proposé par madame Marie-France Bouchard

Appuyé par monsieur Michel Bernier

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du bordereau de correspondance pour la période du 18 février au 28 mars 2022.

Adoptée

05- ADMINISTRATION

2022-04-107

5.1 Adoption des comptes payés et à payer au 2 mars 2022

Il est proposé par madame Karine Séguin

Appuyé par monsieur Evens Landreville Nadeau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie adopte le rapport des dépenses et salaires pour la période se terminant le 2 mars 2022 et autorise le directeur général et greffier-trésorier à les payer pour un montant total de **353 325,42 \$.**

Décaissements : chèques 14966 à 14992	134 731,67	\$
---------------------------------------	------------	----

Chèque annulé : chèque 14759		
------------------------------	--	--

Comptes fournisseurs : chèques 14993 à 15071	168 731,13	\$
--	------------	----

Salaires du 13 février au 19 février 2022	49 862,62	\$
---	-----------	----

Total de la période :	<u>353 325,42</u>	\$
-----------------------	-------------------	----

Adoptée

Je soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Me François Alexandre Guay
Directeur général et greffier-trésorier

2022-04-108 5.2 **Renouvellement du contrat de travail du Directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Mélanie**

ATTENDU que Me François Alexandre Guay a été embauché à titre de Directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte Mélanie en vertu d'un contrat d'emploi intervenu entre les parties le 24 février 2021 ;

ATTENDU que le Comité des ressources humaines a analysé le rendement et les conditions de travail du Directeur général et greffier-trésorier et a recommandé son renouvellement ;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par monsieur Michel Bernier
Appuyé par monsieur Evens Landreville Nadeau
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

D'APPROUVER la recommandation du Comité des ressources humaines relative au renouvellement du contrat de travail du Directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte Mélanie ;

DE RENOUVELER le contrat de travail de Me François Alexandre Guay à titre de Directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte Mélanie jusqu'au 31 mai 2024, avec prise d'effet immédiat ;

D'AUTORISER ET DE MANDATER monsieur Louis Freyd, maire, afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2022-04-109 5.3 **Dépôt de l'audit de conformité – Adoption du budget et adoption du programme triennal d'immobilisations (PTI)**

Me François Alexandre Guay, directeur général et greffier-trésorier dépose l'audit de conformité concernant l'adoption du budget et l'adoption du programme triennal d'immobilisations (PTI).

Il est proposé par monsieur Elie Marsan Gravel
Appuyé par monsieur Jean-François Gauthier
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte de l'audit de conformité concernant l'adoption du budget et l'adoption du programme triennal d'immobilisations (PTI).

Adoptée

2022-04-110 5.4 **Dépôt de l'audit de conformité – Transmission des rapports financiers**

Me François Alexandre Guay, directeur général et greffier-trésorier dépose l'audit de conformité concernant la transmission des rapports financiers.

Il est proposé par madame Marie-France Bouchard
Appuyé par monsieur Michel Bernier
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte de l'audit de conformité concernant la transmission des rapports financiers.

Adoptée

2022-04-111

5.5 Acquisition d'une partie du lot 5 610 288 et du lot 5 610 516 du cadastre du Québec relative à la création d'espaces verts pour fin de parc

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Mélanie juge à propos d'acquérir deux terrains en bordure de la rivière l'Assomption dans le but d'y aménager un parc et, éventuellement un accès public à la rivière;

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Mélanie souhaite acquérir d'Hydro-Québec une partie du lot 5 610 288 et du lot 5 610 516 du cadastre du Québec, respectivement situés en bordure de la rivière L'Assomption aux 8^e rang et 2^e rang, relative à ces fins ;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par monsieur Jean-François Gauthier
Appuyé par madame Karine Séguin
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité de Sainte-Mélanie acquiert d'**HYDRO-QUÉBEC** une partie du lot 5 610 288 et du lot 5 610 516 du cadastre du Québec, totalisant une superficie de cent douze mille trois cents (112 300) mètres carrés au montant de soixante-dix cents (0,70 \$) le mètre carré, soit pour un montant de soixante-dix-huit mille six cent dix dollars (78 610 \$) aux fins de création d'espaces verts;

DE POURVOIR au paiement de cette dépense, pour un montant de quarante-trois mille huit cent soixante-dix-sept dollars (43 877 \$) en l'affectant au fond de parc et terrain de jeux et, le solde, le cas échéant, sera affecté au surplus accumulé non affecté ;

D'AUTORISER monsieur Louis Freyd, maire et Me François Alexandre Guay, directeur général et greffier-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie, tout document requis pour donner pleinement effet à la présente résolution.

Adoptée

06- Urbanisme et mise en valeur du territoire

2022-04-112

6.1 Rapport du service de l'urbanisme pour la période du 20 janvier au 20 mars 2022

Me François Alexandre Guay, directeur général et greffier-trésorier dépose le rapport du service d'Urbanisme et Environnement pour la période du 20 janvier au 20 mars 2022 préparé par M. Tony Turcotte et M. Sylvain Nihouarn, inspecteurs en bâtiment et environnement.

Il est proposé par monsieur Michel Bernier
Appuyé par monsieur Élie Marsan Gravel
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du rapport des services d'Urbanisme et Environnement pour la période du 20 janvier au 20 mars 2022

Adoptée

2022-04-113 6.2 Rapport de réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 24 mars 2022

Me François Alexandre Guay, directeur général et greffier-trésorier dépose le rapport de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme qui s'est tenue le 24 mars 2022.

Il est proposé par monsieur Jean-François Gauthier
Appuyé par monsieur Michel Bernier
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du rapport de la réunion du comité consultatif d'urbanisme qui s'est tenue le 24 mars 2022.

Adoptée

2022-04-114 6.3 Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) sur le lot 6 371 591 du cadastre du Québec

ATTENDU qu'une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) concernant la construction d'un bâtiment principal résidentiel sur le lot 6 371 591 a été déposée le 21 mars 2022 ;

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 615-2021 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de la Municipalité de Sainte-Mélanie ;

ATTENDU que l'immeuble affecté par cette demande est situé dans la zone soumise à cette réglementation ;

ATTENDU que les membres du Comité consultatif d'urbanisme estiment dans leur résolution adoptée le 24 mars 2022 que le projet respecte les critères d'évaluation dudit P.I.I.A. en ce qui concerne le bâtiment et la signature architecturale ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par madame Marie-France
Appuyé par monsieur Evens Landreville Nadeau
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le Conseil de la Municipalité de Sainte-Mélanie accepte la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'un bâtiment principal résidentiel sur le lot 6 371 591 du cadastre du Québec.

Adoptée

2022-04-115 6.4 Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) sur le lot 6 376 716 du cadastre du Québec

ATTENDU qu'une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) concernant la construction d'un bâtiment principal résidentiel sur le lot 6 376 716 a été déposée le 22 mars 2022 ;

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 615-2021 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de la Municipalité de Sainte-Mélanie ;

	ATTENDU	que l'immeuble affecté par cette demande est situé dans la zone soumise à cette réglementation ;
	ATTENDU	que les membres du Comité consultatif d'urbanisme estiment dans leur résolution adoptée le 24 mars 2022 que le projet respecte les critères d'évaluation dudit P.I.I.A. en ce qui concerne le bâtiment et la signature architecturale ;
	ATTENDU	la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;
	POUR CES MOTIFS,	Il est proposé par monsieur Evens Landreville Nadeau Appuyé par monsieur Elie Marsan Gravel Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents : QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ; QUE le Conseil de la Municipalité de Sainte-Mélanie accepte la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'un bâtiment principal résidentiel sur le lot 6 376 716 du cadastre du Québec. Adoptée
2022-04-116	6.5	<u>Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) sur le lot 6 376 719 du cadastre du Québec</u>
	ATTENDU	qu'une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) concernant la construction d'un bâtiment principal résidentiel sur le lot 6 376 719 a été déposée le 21 mars 2022 ;
	ATTENDU	les dispositions du règlement numéro 615-2021 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de la Municipalité de Sainte-Mélanie ;
	ATTENDU	que l'immeuble affecté par cette demande est situé dans la zone soumise à cette réglementation ;
	ATTENDU	que les membres du Comité consultatif d'urbanisme estiment dans leur résolution adoptée le 24 mars 2202 que le projet respecte les critères d'évaluation dudit P.I.I.A. en ce qui concerne le bâtiment et la signature architecturale ;
	ATTENDU	la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;
	POUR CES MOTIFS,	Il est proposé par monsieur Michel Bernier Appuyé par monsieur Jean-François Gauthier Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents : QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ; QUE le Conseil de la Municipalité de Sainte-Mélanie accepte la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'un bâtiment principal résidentiel sur le lot 6 376 719 du cadastre du Québec. Adoptée

Avis de motion **6.6 Avis de motion et dépôt du PREMIER projet de règlement numéro 630-2022 ayant pour but d'amender le règlement de zonage numéro 228-92 aux fins d'autoriser l'usage 913 « Parcs et terrains de camping » dans la zone V-19**

Monsieur Louis Freyd, maire, donne un avis de motion avec dispense de lecture à l'effet d'adopter le règlement numéro 630-2022 ayant pour but d'amender le règlement de zonage numéro 228-92 aux fins d'autoriser l'usage 913 « Parcs et terrains de camping » dans la zone V-19.

Monsieur Louis Freyd dépose le PREMIER projet de règlement et informe les personnes présentes que ledit projet de règlement est disponible pour consultation.

2022-04-117 **6.7 Adoption du PREMIER projet de règlement numéro 630-2022 ayant pour but d'amender le règlement de zonage numéro 228-92 aux fins d'autoriser l'usage 913 « Parcs et terrains de camping » dans la zone V-19**

ATTENDU que le règlement de zonage numéro 228-92 est en vigueur sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Mélanie depuis le 6 avril 1992;

ATTENDU que de nombreux usages sont déjà autorisés dans la zone de villégiature V-19;

ATTENDU que les modifications proposées sont conformes au plan d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Mélanie;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont pris connaissance du règlement numéro 630-2022 et que dispense de lecture en est donnée;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné et qu'un premier projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du 6 avril 2022, conformément à la loi;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par madame Karine Séguin Appuyé par monsieur Élie Marsan Gravel Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie adopte le PREMIER projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 228-92 aux fins d'autoriser l'usage « 913 Parcs et terrains de camping » dans la zone V-19, pour valoir à toutes fins que de droit et qu'il soit statué et décrété ce qui suit, à savoir :

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT

Règlement numéro 630-2022 ayant pour but d'amender le règlement de zonage numéro 228-92 aux fins d'autoriser l'usage 913 « Parcs et terrains de camping » dans la zone V-19

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme si au long reproduit.

ARTICLE 2 INVALIDITÉ PARTIELLE

Le conseil décrète le présent règlement dans son ensemble et également titre par titre, chapitre par chapitre, section par section, article par article, paragraphe par paragraphe, alinéa par alinéa, de sorte que si un titre, un chapitre, une section, un article, un paragraphe ou un alinéa du présent règlement était ou venait à être déclaré nul, les autres dispositions du présent règlement continueraient de s'appliquer.

Le procès-verbal de la séance tenue le 6 avril 2022 a été approuvé par le conseil municipal lors de la séance ordinaire tenue le 4 mai 2022.

ARTICLE 3 GRILLE DES USAGES DE LA ZONE V-19

La grille des usages de la zone V-19 accompagnant le règlement de zonage numéro 228-92 et précisant les usages qui y sont autorisés, est modifiée en ajoutant la classe d'usage 2330, activité « 913 Parcs et terrains de camping », tel que joint en annexe 1.

ARTICLE 4 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Avis de motion et dépôt du premier projet de règlement, le 6 avril 2022
Premier projet adopté le 6 avril 2022
Avis public de consultation, le 7 avril 2022
Consultation publique, le 4 mai 2022
Adoption du second projet, le 4 mai 2022
Avis public de demande d'approbation référendaire, le _____ 2022
Demande (s) d'approbation référendaire, le _____ : _____
Adoption du règlement, le _____ 2022
Approbation par la MRC de Joliette le _____ 2022
Entrée en vigueur, le _____

Louis Freyd
Maire

François Alexandre Guay
Directeur général et greffier-trésorier

ANNEXE 1
Grille des usages et normes de la zone V-19

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MÉLANIE RÈGLEMENT DE ZONAGE GRILLE DES USAGES ET NORMES					ZONE V-19	DOMINANTE VILLÉGIATURE					
Type d'usage	Groupe d'usage	Classe d'usage	Activité	IDENTIFICATION DES USAGES	NORMES APPLICABLES	COMMERCIAL				RÉSIDENTIEL	
						Référence	Bâtiment principal	Imment access	Autre ouvrage	Référence	Bâtiment principal
1000	1100			HABITATION UNIFAMILIALE	Marge de recul	Art. 8.1	7.5 m	7.5 m		Art. 7.1	7.5 m
1000	1200			HABITATION BIFAMILIALE	Marge latérale	Art. 8.2	(a)	(a)		Art. 7.2	(a)
2000	2200	2210		RESTAURATION TYPE 1	Marge arrière	Art. 8.1	4.5 m	(d)		Art. 7.1	4.5 m
2000	2300	2310		HÉBERGEMENT TYPE 1	Distance d'une habitation						
2000	2300	2320		HÉBERGEMENT TYPE 2	Usages permis manges et cours	Art. 8.3				Art. 7.3	
2000	2300	2330	913	Parcs et terrains de camping	Construction et usages accessoires	Art. 8.4				Art. 7.4	
2000	2400	2410		DÉTAIL TYPE 1	Bâtiment et usage temporaire	Art. 8.5				Art. 7.5	
2000	2700	2710		RECRÉATION TYPE 1	Piscine	Art. 8.6				Art. 7.6	
2000	2700	2720		RECRÉATION TYPE 2	Closures autour d'une piscine	Art. 8.6				Art. 7.6	
3000	3600			PARCS ET TERRAINS DE JEUX	Closures	Art. 8.7				Art. 7.7	
3000	3700			ESPACES VERTS	Closure hauteur avant	Art. 8.7.3				Art. 7.7.3	
5000	5200		164	ÉRABLIÈRE ET CABANE À SUCRE	Stationnement hors-rue	Art. 8.8				Art. 7.8	
6000				CENTRE DE PISCICULTURE	Stationnement nombre de cases	Art. 8.8.3				Art. 7.8.3	1/10g
				CENTRE ÉQUESTRE	Station-service	Art. 8.9					
				LOGEMENT AU SOUS-SOL	Enseignes	Art. 8.10				Art. 7.9	
				CENTRE D'ÉQUITATION POUR CHEVAUX	Matériaux de revêtement	Art. 8.11.1				Art. 7.11.1	
2000	2100	2110	863	SERVICES DE SOINS DE SANTÉ HORS INSTITUTIONS	Forme architecturale	Art. 8.11.2				Art. 7.11.2	
					Bâtiment superficie minimale	Art. 8.11.3	55 m carrés			Art. 7.11.3	66-m-carrés 66 m²
					Bâtiment superficie maximale	Art. 8.11.3	6 m				
					Bâtiment largeur-profondeur minimale	Art. 8.11.3	3000m carrés	(b)		Art. 7.11.3	6.0 m
					Bâtiment hauteur maximale étage	Art. 8.1.2	2				2
					Bâtiment hauteur maximale mètre	Art. 8.1.2					9.0 m
					Hauteur des étages	Art. 8.11.4	2.7 m			Art. 7.11.4	2.4 m
					Escaliers extérieurs	Art. 8.11.5				Art. 7.11.6	
					Utilisation des sous-sol	Art. 8.11.6					
					Hauteur des murs	Art. 8.11.7	4.75 m min				
					Entreposage	Art. 8.12				Art. 7.13.1	
					Remplissage des excavations	Art. 8.12				Art. 7.15	
					Contamination du sol	Art. 8.13.3				Art. 7.13.2	
					Réservoirs de carburants	Art. 8.13.4				Art. 7.13.3	
					Terrain de remplissage	Art. 8.13.5				Art. 7.13.4	
					Usages commerciaux					Art. 7.10	
					Usages commerciaux superficie maximum						
					Occupation mixtes	Art. 8.14					50 m carrés
					Usages interdits	Art. 8.15					
					Arènes de jeux électroniques	Art. 8.16					
					Bordure d'un cours d'eau	CH.11					
					Zone inondable						
					Risque de mouvement de sol						
					Carrière sablière, graviers	Ch. 14					
					Élimination des eaux usées	Ch. 15					
					Protection puits et prise d'eau	Art. 9.1					
					Terrain de camping	Art. 9.2					
					Parc de maisons mobiles						
					Normes particulières habitations					Art. 9.3.1	
					protection habitation	Art. 9.4					
					Usages dérogatoires	Ch. 16					

- a) La marge latérale minimale d'un bâtiment sans ouverture est de 0,75 mètre.
La marge latérale minimale d'un bâtiment comprenant une ouverture est de 2,0 mètre.

b) La marge arrière minimale d'un bâtiment accessoire sans ouverture est de 0,75 mètre.
La marge arrière minimale d'un bâtiment accessoire avec ouverture est de 2 mètres.

c) La hauteur maximale d'un bâtiment accessoire résidentiel est de 4,5 mètres.
La hauteur maximale d'un bâtiment accessoire commercial est de 6,0 mètres.

d) La marge arrière minimale pour un bâtiment accessoire sans ouverture est 0,75 mètre.
La marge arrière pour un bâtiment accessoire comprenant une ouverture est de 2 mètres.
La marge arrière pour un bâtiment accessoire commercial est de 3 mètres.
- (Règlement numéro 260-95)
(Règlement numéro 379-98)
(Règlement numéro 477-2005)
(Règlement numéro 526-2010)
(Règlement numéro 314-96)

(Règlement numéro 533-2011)

Marges latérales avec ou sans ouverture est de 1.50 mètres (Règlement numéro 314-96)

2022-04-118

6.8 Tarification relative à la réalisation d'une étude de la qualité de l'eau des tributaires et fossés de drainage du Lac Rocher pour l'année 2021

ATTENDU le règlement numéro 607-2020 amendé par le règlement numéro 610-2020 ayant pour objet d'établir la tarification relative à la réalisation d'une étude de la qualité de l'eau des tributaires et fossés de drainage du Lac Rocher sur deux ans ;

ATTENDU que l'article 4 du règlement numéro 607-2020 stipule que la dépense engendrée et les frais encourus par la réalisation d'une étude de la qualité de l'eau des tributaires et fossés de drainage du lac Rocher sont réparties équitablement aux propriétaires fonciers du secteur visé pour chacune des années couvertes par cette étude. Cette tarification est fixée périodiquement par résolution du Conseil et est assimilable à la taxe foncière générale ;

ATTENDU la résolution numéro 2021-03-062 octroyant un mandat de services professionnels à madame Patricia Brouillette, biologiste consultante, pour la réalisation d'une étude la qualité de l'eau des tributaires et fossés de drainage du Lac Rocher pour la deuxième année, soit 2021 ;

ATTENDU la résolution numéro 2021-03-063 octroyant un mande de services professionnels à Laboratoire d'analyse environnementales H2Lab pour l'analyse en laboratoire des prélèvements d'eau dans le cadre de la réalisation d'une étude de la qualité de l'eau des tributaires et fossés de drainage du Lac Rocher pour la deuxième année, soit 2021 ;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par monsieur Michel Bernier
Appuyé par madame Marie-France Bouchard
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

DE RÉPARTIR la dépense engendrée et les frais encourus par la réalisation de l'étude de la qualité de l'eau des tributaires et fossés de drainage du Lac Rocher équitablement aux quatre-vingts (80) propriétaires fonciers du secteur visé pour la deuxième année de cette étude dont le montant est établi à cent quarante-trois dollars et quatre-vingt-treize cents (143,93 \$) par immeuble visé au règlement numéro 610-2020 amendant le règlement numéro 607-2020 :

Annexe A – Secteur visé
Étude de la qualité de l'eau des tributaires et fossés de drainage du Lac Rocher
(page suivante)

Le procès-verbal de la séance tenue le 6 avril 2022 a été approuvé par le conseil municipal lors de la séance ordinaire tenue le 4 mai 2022.

ANNEXE A					
Secteur visé - Étude de la qualité de l'eau des tributaires et fossés de drainage du Lac Rocher					
Nom	Adresse	Matricule	Nom	Adresse	Matricule
Rue Lamarche			Rue Napoléon-Sénécal		
Hélène Ferland	10, rue Lamarche	0114-27-9117	Jocelyn Leclerc	50, rue Napoléon Sénécal	0114-09-3158
Suzie Sénécal	30, rue Lamarche	0114-26-8286	Guy Laramée et Lyne Thibault	61, rue Napoléon Sénécal	0114-08-5639
Stéphane George et Nathalie Laramée	40, rue Lamarche	0114-26-7550	Sandra Lacourse	70, rue Napoléon Sénécal	0014-98-5793
Nicole Grégoire & Jean-M. Bousquet	60, rue Lamarche	0114-26-6915	Johanne Fuoco	71, rue Napoléon Sénécal	0114-08-1613
Yves Laurent et Loretta Colaviti	74, rue Lamarche	0114-25-6273	René Sénécal	81, rue Napoléon Sénécal	0114-97-6098
Luc Dussault et Edgard Bialowons	80, rue Lamarche	0114-25-3930	Gilles Dubois	91, rue Napoléon Sénécal	0114-97-1066
Simon-Olivier Martin et Amélie Roy-Lacasse	81, rue Lamarche	0114-35-3143	Les Entreprises Edith Majeau	Lot 5 611 780	0114-08-7560
Fiducie Michel Tellier	90, rue Lamarche	0114-35-0105	Total	7	
Bernard Quessy	Lot 5 611 754	0114-15-9412			
Louise Laramée	Lot 5 610 375	0014-93-5758			
Total	10				
Nom	Adresse	Matricule	Nom	Adresse	Matricule
Chemin William-Malo			Rue Champoux		
Micheline Phaneuf	820, chemin William Malo	0013-26-7461	Joli Perreault	51, rue Champoux	0013-26-7200
Marie-Danielle Messier et Frédéric Lavoie	870, chemin William Malo	0013-37-2544	Jean Saviole et copropriétaires	Lot 5 611 820	0013-25-7562
Patricia Ève Bouyeux	890, chemin William Malo	0013-37-2475	Roland Aubin Jr	61, rue Champoux	0013-35-1052
Lise Parisien et Michel Roussy	896, chemin William Malo	0013-38-2217	Line Lacharité et Pierre Langevin	71, rue Champoux	0013-25-9915
Richard Marsan	900, chemin William Malo	0013-38-4852	Denis Lorenz	81, rue Champoux	0013-35-4228
Jeanne Tourillon et François Sénécal-Tremblay	920, chemin William Malo	0013-39-7803	Bernice Lorenz	91, rue Champoux	0013-35-4706
Pierre Quintal et Lucie Langevin	930, chemin William Malo	0013-39-8352	Pascal Saviole	100, rue Champoux	0013-24-8631
Patrice Gauthier et Andrée Breault	950, chemin William Malo	0013-39-9399	Claire Simard	101, rue Champoux	0013-34-3975
Martine Christin	960, chemin William Malo	0014-30-8428	Maurice Paquette	111-115, rue Champoux	0013-34-6137
Stéphane Dumont	970, chemin William Malo	0014-30-8754	William McNulty et Claudia Godbout	120, rue Champoux	0013-33-3985
Pierre Lachapelle	980, chemin William Malo	0014-30-9199	Mathieu Larochelle et Martin Foster	121, rue Champoux	0013-34-7708
Edith Majeau	991, chemin William-Malo	0014-15-2055	Richard D'Amours	136, rue Champoux	0013-33-5536
Jacinto Majeau	1001, chemin William Malo	0014-35-6767	Peter Atanidze	140, rue Champoux	0013-32-6378
Edith Majeau	1050, chemin William Malo	0014-54-1541	Mikael Jubé et Isabelle-Ann Leclair Malette	150, rue Champoux	0013-43-0720
Dominique, Edith et Jacynthe Majeau	1055, chemin William Malo	0014-28-3828	Jean-Paul Dacoust	151, rue Champoux	0013-33-9567
Dominique Majeau	1070, chemin William-Malo	0014-55-9541	Fiducie Familiale André Simard et Lynda Thérberge	160, rue Champoux	0013-43-6501
Julie Allard	1080, chemin William Malo	0014-66-6709	Michel Pilon	190, rue Champoux	0013-43-9159
Lucie Allard	1081, chemin William Malo	0014-49-0301	Robert Caillé et Josée Lavallée	201, rue Champoux	0013-44-5022
Marie-Pierre Ritchot	1091, chemin William Malo	0014-49-6160	Bernard Pilon	210, rue Champoux	0013-51-9109
Martine Sénécal et Daniel Colas	Lot 5 611 787	0014-76-3567	Jocelyne Murray et Raymond Riderosi	211, rue Champoux	0013-44-5553
Lise Jacques	1100, chemin William Malo	0014-87-1540	Marcel Majeau et Annick Cadeux	220, rue Champoux	0013-54-3427
Robert Dubois	1101, chemin William Malo	0014-78-2571	9212-0617 Québec Inc. (Bernard Pilon)	240, rue Champoux	0013-81-5912
Marc-Olivier Latendresse	1130, chemin William Malo	0014-99-1460	Suzanne Lefort	241, rue Champoux	0013-45-6607
Émilie Dussault	1141, chemin William Malo	0015-90-2570	Normand Malette	251, rue Champoux	0013-45-9154
Éric Massicotte	1171, chemin William Malo	0115-00-4699	Normand Dansereau et Elmiro Allary	270, rue Champoux	0013-55-2894
André Sicard et Lee-Ann Sicard	1230, chemin William Malo	0114-18-1485	Chantal Corbeil	281, rue Champoux	0013-46-8615
Serge Beaulieu	1240, chemin William Malo	0114-18-6251	Roger Marsan Jr	291, rue Champoux	0013-82-7487
Pierre (Léon) Rivard	Lot 5 611 756	0114-18-8536	Total	27	
Cécile Parent	1241-1251, chemin William M	0115-20-1923			
Lise Lafrance	1260, chemin William Malo	0114-28-1605			
François Dussault	1261, chemin William Malo	0114-28-4960			
Simon Roppel et Madeleine Beringuet	1270, chemin William Malo	0114-27-5371			
Laurent Mathieu	Lot 5 611 787	0114-18-9731			
Rolande Mantha Mathieu	1290, chemin William Malo	0114-27-8041			
Gabriel Bélanger	1350, chemin William Malo	0114-49-5553			
Total	35				
Total d'immeubles	80				
Nom	Adresse	Matricule			
Autres					
Sylvain Laramée	1401, chemin du Lac Nord Lot 5 610 383	0114-04-8323			
Total	1				

D'AUTORISER ET MANDATER Me François Alexandre Guay, directeur général et greffier-trésorier, afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2022-04-119

6.9 Octroi d'un mandat services professionnels pour l'inspection des systèmes d'évacuation et de traitement des eaux usées des résidences isolées et désignation de professionnels désignés

ATTENDU le règlement numéro 582-2017 relatif à l'inspection des systèmes d'évacuation et de traitement des eaux usées des résidences isolées ;

ATTENDU la résolution numéro 2022-02-057 décrétant les secteurs visés par l'inspection des systèmes d'évacuation et de traitement des eaux usées des résidences isolées d'ici le 31 décembre 2022 ;

ATTENDU la résolution numéro 2022-02-058 amendant la résolution numéro 2017-06-2017 désignant les officiers municipaux responsables de l'application du règlement numéro 582-2017 ;

ATTENDU le règlement numéro 619-2022 sur la gestion contractuelle ;

ATTENDU qu'en vertu du règlement ci-avant mentionné, il y a lieu de décréter que les employés du mandataire sont des professionnels désignés au sens du règlement ci-avant mentionné ;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par monsieur Evens Landreville Nadeau
Appuyé par monsieur Elie Marsan Gravel
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'OCTROYER le mandat de services professionnels pour l'inspection des systèmes d'évacuation et de traitement des eaux usées des résidences isolées des secteurs visés par la résolution numéro 2022-02-057 à la firme **EUREKA ENVIRONNEMENT** pour un montant de soixante-sept mille deux cents dollars (67 200 \$) plus taxes, conformément à l'offre de services professionnels numéro OS-661-01 du 14 mars 2022;

DE DÉCRÉTER que les employés de la firme **EUREKA ENVIRONNEMENT** sont des professionnels désignés dûment mandatés pour l'application du règlement numéro 582-2017 relatif à l'inspection des systèmes d'évacuation et de traitement des eaux usées des résidences isolées. Ce mandat prenant fin au plus tard le 31 décembre 2022 ;

DE POURVOIR au paiement de cette dépense en l'affectant au poste budgétaire approprié ;

DE RÉPARTIR cette dépense équitablement aux propriétaires fonciers des secteurs visés selon les articles 17 et 25 du règlement numéro 582-2017 :

MATRICULE	NO CIVIQUE	VOIE PUBLIQUE DE L'EMPLACEMENT	PROPRIÉTAIRE
9811-82-7397	181	1E AVENUE DU LAC-CHARLAND	DALCOURT GILLES
9811-65-0824	251	1E AVENUE DU LAC-CHARLAND	CAMPING CAMPUS INC.
0111-44-6534	60	1E AVENUE DU LAC-SAFARI	CABANA ARIANE
0111-54-4324	65	1E AVENUE DU LAC-SAFARI	BOUDREAU BELAND ALEXIS
0111-54-1800	96	1E AVENUE DU LAC-SAFARI	LEMIRE GUILLAUME
0111-53-8033	100	1E AVENUE DU LAC-SAFARI	DUBOIS CLAUDE
0111-53-8579	101	1E AVENUE DU LAC-SAFARI	MELANCON BRUNO
0111-63-2140	131	1E AVENUE DU LAC-SAFARI	MIREAULT GHISLAINE
0111-63-5801	191	1E AVENUE DU LAC-SAFARI	DESROCHERS ERIC
0111-62-4366	200	1E AVENUE DU LAC-SAFARI	ROCHELEAU RENE
0111-62-8670	201	1E AVENUE DU LAC-SAFARI	TURGEON JULIE
0111-62-8421	210	1E AVENUE DU LAC-SAFARI	DESMARAIS ANGELE
0111-72-0650	211	1E AVENUE DU LAC-SAFARI	LANDRY MARTINE
0111-71-6185	241	1E AVENUE DU LAC-SAFARI	LACROIX DANIEL
0111-80-9546	275	1E AVENUE DU LAC-SAFARI	ROBERGE ROGER
0111-80-4647	280	1E AVENUE DU LAC-SAFARI	LATENDRESSE SERGE
0111-80-7714	300	1E AVENUE DU LAC-SAFARI	GUIMOND BENJAMIN

Le procès-verbal de la séance tenue le 6 avril 2022 a été approuvé par le conseil municipal lors de la séance ordinaire tenue le 4 mai 2022.

0110-99-0880	310	1E AVENUE DU LAC-SAFARI	PLAMONDON SUZIE
0110-99-6374	315	1E AVENUE DU LAC-SAFARI	COTE EDITH
0110-99-4047	360	1E AVENUE DU LAC-SAFARI	SIMARD ROBERT
0110-99-6619	370	1E AVENUE DU LAC-SAFARI	PAYETTE MONIQUE
0210-08-0082	390	1E AVENUE DU LAC-SAFARI	HENRIQUEZ RENE
0210-08-3399	391	1E AVENUE DU LAC-SAFARI	CORDEAU THERESE
0210-08-6960	405	1E AVENUE DU LAC-SAFARI	BRAZEAU ROXANE
0210-18-0126	415	1E AVENUE DU LAC-SAFARI	COTE STEEVES
0210-07-8393	420	1E AVENUE DU LAC-SAFARI	CHAMPAGNE CLAUDE
0210-17-7943	460	1E AVENUE DU LAC-SAFARI	RHODENIZER KEVIN
9910-09-4623	100	2E AVENUE DU LAC-CHARLAND	ROBINSON ERIC
9910-09-1127	111	2E AVENUE DU LAC-CHARLAND	RANGER THERESE
9811-90-8508	120	2E AVENUE DU LAC-CHARLAND	COTE CHRISTIAN
9810-99-9049	121	2E AVENUE DU LAC-CHARLAND	BOILEAU ANDRE
9810-99-5961	131	2E AVENUE DU LAC-CHARLAND	GARIEPY MELANIE
9810-99-3883	141	2E AVENUE DU LAC-CHARLAND	MEUNIER STEPHANE
9811-90-1627	171	2E AVENUE DU LAC-CHARLAND	RICHARD MANON
9811-90-2273	190	2E AVENUE DU LAC-CHARLAND	BERTRAND LUC
9811-81-9107	200	2E AVENUE DU LAC-CHARLAND	LANE DAVID
9811-80-7371	201	2E AVENUE DU LAC-CHARLAND	LANCTOT SIMON
9811-81-4104	211	2E AVENUE DU LAC-CHARLAND	KLEIN CHRISTINE
9811-81-5580	220	2E AVENUE DU LAC-CHARLAND	CHARBONNEAU-FORGET ELOÏSE
9811-71-8340	221	2E AVENUE DU LAC-CHARLAND	PREVILLE PIERRE
9811-82-1606	230	2E AVENUE DU LAC-CHARLAND	LEFEBVRE SOPHIE
9811-71-6771	241	2E AVENUE DU LAC-CHARLAND	FISSETTE SYLVAIN
9811-71-4990	251	2E AVENUE DU LAC-CHARLAND	MURRAY CLAUDE
9811-72-6234	260	2E AVENUE DU LAC-CHARLAND	CHARETTE ALAIN
0111-54-6363	61	2E AVENUE DU LAC-SAFARI	TELLIER ERIC
0111-54-8441	71	2E AVENUE DU LAC-SAFARI	BOUDREAU-BELAND ALEXIS
0111-64-1629	91	2E AVENUE DU LAC-SAFARI	BARABE MONIQUE
0111-64-3706	101	2E AVENUE DU LAC-SAFARI	CHARLAND CAROLE
0111-63-5763	111	2E AVENUE DU LAC-SAFARI	CHAUSSE-COLANGELO MARJOLAINE
0111-63-9324	151	2E AVENUE DU LAC-SAFARI	BEAULIEU MICHEL
0111-73-1401	171	2E AVENUE DU LAC-SAFARI	GOULET ALEXANDRE
0111-72-2490	181	2E AVENUE DU LAC-SAFARI	DIDONE CARL
0111-72-4073	191	2E AVENUE DU LAC-SAFARI	PINEL BENOIT
0111-90-1389	201	2E AVENUE DU LAC-SAFARI	PAGE AMELIE
0111-90-3467	211	2E AVENUE DU LAC-SAFARI	LABINE DANIK
0210-09-0789	331	2E AVENUE DU LAC-SAFARI	MARTEL REJEAN
0210-09-4966	351	2E AVENUE DU LAC-SAFARI	PARENT MARC-ANTOINE
0210-09-7044	391	2E AVENUE DU LAC-SAFARI	TODOROV ASEN
0210-09-9121	401	2E AVENUE DU LAC-SAFARI	BRUNEAU YVON
0210-18-0089	411	2E AVENUE DU LAC-SAFARI	CAMPION ROMAIN
0210-18-2167	421	2E AVENUE DU LAC-SAFARI	GAGNON JONATHAN
0210-27-2061	441	2E AVENUE DU LAC-SAFARI	LEVEILLE FRANCINE
0210-17-9404	451	2E AVENUE DU LAC-SAFARI	VILLENEUVE ROBIN
0510-31-3871	1245	2E RANG	LES SABLES DE JOLIETTE INC.
9810-98-8339	101	3E AVENUE DU LAC-CHARLAND	LEBLANC MARIO
9910-08-0592	110	3E AVENUE DU LAC-CHARLAND	HENAULT ROBERT
9810-98-3773	111	3E AVENUE DU LAC-CHARLAND	HEBERT LOUISE

Le procès-verbal de la séance tenue le 6 avril 2022 a été approuvé par le conseil municipal lors de la séance ordinaire tenue le 4 mai 2022.

9810-99-6928	120	3E AVENUE DU LAC-CHARLAND	BARTHELL JACQUES
9810-99-3701	121	3E AVENUE DU LAC-CHARLAND	MARCEAU LUCIE
9810-99-0415	131	3E AVENUE DU LAC-CHARLAND	BERTRAND MAUDE
9810-89-8042	141	3E AVENUE DU LAC-CHARLAND	VERGE DANIEL
9810-89-5768	151	3E AVENUE DU LAC-CHARLAND	LOYER RICHER
9811-80-9506	160	3E AVENUE DU LAC-CHARLAND	PATOINE FRANCOIS
9811-80-4800	161	3E AVENUE DU LAC-CHARLAND	THERIAULT SHIRLEY
9811-80-5250	190	3E AVENUE DU LAC-CHARLAND	HEBERT GASTON
9811-80-1929	191	3E AVENUE DU LAC-CHARLAND	CHAMBERLAND CHANTAL
9811-80-1983	200	3E AVENUE DU LAC-CHARLAND	LEVEILLE CHRISTINE
9811-70-8164	221	3E AVENUE DU LAC-CHARLAND	BEAUDRY YVON
9811-71-5909	230	3E AVENUE DU LAC-CHARLAND	FISSET JONATHAN
9811-70-6235	231	3E AVENUE DU LAC-CHARLAND	CORRIVEAULT MARTIN
9811-71-0516	250	3E AVENUE DU LAC-CHARLAND	MILLETTE RAPHAEL
9811-61-8838	255	3E AVENUE DU LAC-CHARLAND	PELLETIER HELENE
9811-61-7957	260	3E AVENUE DU LAC-CHARLAND	BEDARD ARIANE
9811-61-4426	281	3E AVENUE DU LAC-CHARLAND	GAUDET PASCALE
9811-62-4527	290	3E AVENUE DU LAC-CHARLAND	DESJARDINS NORMAND
9811-52-9301	301	3E AVENUE DU LAC-CHARLAND	DESCHENES MELANIE (UP)
9811-62-0361	310	3E AVENUE DU LAC-CHARLAND	LANGLOIS JULIE
9811-52-5639	311	3E AVENUE DU LAC-CHARLAND	AUGER MICHEL
9811-52-4893	320	3E AVENUE DU LAC-CHARLAND	MIRANDETTE DANNY
9811-52-2470	321	3E AVENUE DU LAC-CHARLAND	LAFOND STEVE
0111-65-0724	51	3E AVENUE DU LAC-SAFARI	BOUCHARD CELINE
0111-54-8684	60	3E AVENUE DU LAC-SAFARI	DUPUIS NANCY
0111-65-2702	61	3E AVENUE DU LAC-SAFARI	BELAIR MARCEL
0111-64-0661	80	3E AVENUE DU LAC-SAFARI	LAROCHE PASCAL
0111-64-4582	81	3E AVENUE DU LAC-SAFARI	RIVEST MAXIME
0111-64-6166	91	3E AVENUE DU LAC-SAFARI	BROUSSEAU MARTIN
0111-64-6400	130	3E AVENUE DU LAC-SAFARI	DESJARDINS YVES
0111-63-7983	140	3E AVENUE DU LAC-SAFARI	CLOUTIER ERIC
0111-74-2102	151	3E AVENUE DU LAC-SAFARI	GIROUX MARTHE
0111-73-0061	160	3E AVENUE DU LAC-SAFARI	MICHAUD MARTIN
0111-73-2139	170	3E AVENUE DU LAC-SAFARI	LABRECHE LYNDA
0111-73-4217	180	3E AVENUE DU LAC-SAFARI	RONDEAU JEAN-MATHIEU
0111-73-7346	211	3E AVENUE DU LAC-SAFARI	PREVILLE KARINE
0111-72-6294	240	3E AVENUE DU LAC-SAFARI	CHAGNON ROBERT
0111-83-1401	251	3E AVENUE DU LAC-SAFARI	BERTRAND FRANCIS
0111-82-4271	271	3E AVENUE DU LAC-SAFARI	BEAUDIN JEAN-YVES
0111-82-2532	280	3E AVENUE DU LAC-SAFARI	LANDRY GILLES
0111-91-7728	285	3E AVENUE DU LAC-SAFARI	BILODEAU LOUISE
0111-90-5688	300	3E AVENUE DU LAC-SAFARI	QUEVILLON COMPLAISANCE FRANCIS
0111-91-9806	301	3E AVENUE DU LAC-SAFARI	OUELLET MARIE-PIERRE
0111-90-9629	310	3E AVENUE DU LAC-SAFARI	DALPE JEAN-CLAUDE
0211-00-2972	311	3E AVENUE DU LAC-SAFARI	BOURGOIN JACINTHE
0211-00-8117	341	3E AVENUE DU LAC-SAFARI	NOURY DENISE
0210-19-4945	371	3E AVENUE DU LAC-SAFARI	HENLEY RENE
0210-19-7517	381	3E AVENUE DU LAC-SAFARI	RATHE JULIE JASMINE

Le procès-verbal de la séance tenue le 6 avril 2022 a été approuvé par le conseil municipal lors de la séance ordinaire tenue le 4 mai 2022.

0210-18-4982	390	3E AVENUE DU LAC-SAFARI	CANUEL MARIE
0210-28-0684	391	3E AVENUE DU LAC-SAFARI	LEBOEUF MAURICE
0210-27-4282	410	3E AVENUE DU LAC-SAFARI	THIBODEAU SYLVAIN
0210-28-6125	411	3E AVENUE DU LAC-SAFARI	HENLEY ANDRE
0013-14-7299	770	7ÈME RANG	JEAN SAVOIE
0013-16-2803	781	7ÈME RANG	SERGE LAJEUNESSE
0212-77-8698	31	BEAUCHAMP	LEDUC YOLANDE
0212-78-6855	40	BEAUCHAMP	BLANC YVES
0212-68-7315	60	BEAUCHAMP	BEAUCHAMP JOEL
9811-50-9891	281	BOB	PREVILLE FRANCIS
9811-61-1537	300	BOB	LIRETTE NICOLE
9811-51-6787	320	BOB	PLANTE RENALD (REYNALD)
0111-80-6182	20	BOISSY	BERUBE FRANCINE
0111-81-3213	21	BOISSY	SCHAYDLEUR SERGE
0111-81-5333	41	BOISSY	VAILLANCOURT SYLVIE
0111-81-6167	61	BOISSY	BOUDREAU CHRISTIAN
0111-91-2027	70	BOISSY	DUBREUIL PIERRE (P)
0111-81-9497	75	BOISSY	GAUTHIER KARINE
0111-91-5156	80	BOISSY	VINCENT SYLVIE
0013-34-6137	111-115	CHAMPOUX	MAURICE PAQUETTE
0013-26-7200	51	CHAMPOUX	JOEL PERREAULT
0013-35-1052	61	CHAMPOUX	ROLAND AUBIN
0013-24-4782	90	CHAMPOUX	NADIA BUJOLD ET MAXIME FORGET
0013-34-3975	101	CHAMPOUX	CLAIRE SIMARD
0013-33-1697	112	CHAMPOUX	MAURICE PAQUETTE
0013-33-3985	120	CHAMPOUX	FOSTER MARTIN ET LAROCHELLE MATHIEU
0013-33-5536	136	CHAMPOUX	RICHARD D'AMOUR
0013-32-6378	140	CHAMPOUX	PETER ASLANIDIS
0013-43-0720	150	CHAMPOUX	JULBE MIKAEL
0013-43-9159	190	CHAMPOUX	PILON MICHEL
0013-44-5022	201	CHAMPOUX	ROBERT CAILLÉ
0013-51-9109	210	CHAMPOUX	BERNARD PILON
0013-44-5553	211	CHAMPOUX	CHRISTIAN LEGER ET MARIE-CLAIRE BOHEMIER
0013-54-5868	240	CHAMPOUX	STEVEN MARSAN ET MELISSA RIVEST
0013-55-2894	270	CHAMPOUX	ELMIRE ALLARY ET DANSEREAU NORMAND
0013-46-8615	281	CHAMPOUX	CHANTAL CORBEIL
0013-82-7487	291	CHAMPOUX	ROGER JR. MARSAN
0214-08-3140	40	CIMES	BOUTIN CLAUDE
0214-26-4842	91	CIMES	PRUD'HOMME MARCO
0410-90-6446	20	COSMOS	LEPINE SONIA
0410-90-9029	30	COSMOS	ARPIN JANIE-CLAUDE
0412-50-1780		DOMAINE	TRANSPORT GASTON NADEAU INC.
0511-00-4601	1440	DOMAINE	LANDREVILLE DANIELLE
0411-65-8310	1441	DOMAINE	LES IMM. LANDREVILLE NADEAU SENC
0411-86-0015	1451	DOMAINE	GAUDET DENIS
0412-89-3555	1731	DOMAINE	DE SERRES MARTHE
0413-92-2119	1791	DOMAINE	BENNY ALAIN
9811-42-8323	20	EPINETTES	MARTEL JULIEN
0410-64-2170	10	HARMONIE	PERRON DANY
0410-64-4443	20	HARMONIE	FOURNIER GABRIEL
0410-64-6918	30	HARMONIE	PELLERIN STEPHANE
9810-98-0648	20	JEAN-MARC	CHOQUETTE MICHELINE
9810-97-3890	21	JEAN-MARC	PELLERIN SANDRA
9810-87-8032	51	JEAN-MARC	HARNOIS GUY
0212-38-2877	940	LAC NORD	GAGNE CLAUDE

Le procès-verbal de la séance tenue le 6 avril 2022 a été approuvé par le conseil municipal lors de la séance ordinaire tenue le 4 mai 2022.

0212-39-5779	960	LAC NORD	NADEAU YVAN
0213-22-5761	991	LAC NORD	BOURGAULT NOEL
0213-88-0763	1000	LAC NORD	LAJEUNESSE JEAN-NOEL
0213-15-1302	1001	LAC NORD	PROTEAU JEAN-FRANCOIS
0213-17-9846	1091	LAC NORD	COTE MARIE-CLAUDE
0213-29-0841	1110	LAC NORD	SERVANT SYLVAIN
0213-08-4309	1111	LAC NORD	9361-5532 QUEBEC INC.
0113-88-1164	1125	LAC NORD	ST-AUBIN SEERS ANNIE-CLAUDE
0213-09-4635	1169	LAC NORD	LANDRY MARC-ANDRE
0214-00-0131	1191	LAC NORD	PERRAS JEAN-CLAUDE
0214-10-0596	1210	LAC NORD	BLAIS PHILIPPE
0114-83-2569	1501	LAC NORD	QUESSY BERNARD
0114-85-1620	1591	LAC NORD	SUBRANNI JIMMY
0114-76-3568	1611	LAC NORD	ALLARY REGIS
0114-75-7797	1621	LAC NORD	GOUPIL RENE
0114-78-7421	1638	LAC NORD	TETREAUULT CAROLINE
0410-17-1052	600	LAC SUD	POIRIER SERGE
0410-07-8466	610	LAC SUD	LAPORTE RENE
0410-07-5687	630	LAC SUD	PERREAULT SYLVAIN
0114-26-6915	60	LAMARCHE	JEAN-MARIE BOUSQUET / NICOLE GRÉGOIRE
0114-36-5821	61	LAMARCHE	PHILIP TRUESDELL ET MARYSE DION
0114-25-6273	74	LAMARCHE	COLAVITI LORETA
0114-35-3143	81	LAMARCHE	MARTIN SIMON-OLIVIER ET ROY-LACASSE AMELIE
0411-04-9804	1	LANDREVILLE-NADEAU	NADEAU JEAN-FRANCOIS
9811-90-8386	261	MARIER	L'ARCHEVEQUE SYLVAIN
9811-81-9770	271	MARIER	JOLY ANNIE
9811-81-7132	281	MARIER	MAYER ANNY
0114-09-3158	50	NAPOLÉON-SÉNÉCAL	JOCELYN LECLERC / JEAN-GUY GENDRON / PATRICK VIAU
0014-97-6098	81	NAPOLÉON-SÉNÉCAL	RENÉ SÉNÉCAL
0014-97-1006	91	NAPOLÉON-SÉNÉCAL	GILLES DUBOIS
0410-68-1131	1290	NEVEU	PERREAULT DANIEL
0111-54-0268	528	PIED-DE-LA-MONTAGNE	MASSE GUYLAINE
0111-54-3499	530	PIED-DE-LA-MONTAGNE	CLOUTIER SYLVIE (P)
0111-07-6528	531	PIED-DE-LA-MONTAGNE	DAOUST FRANCOIS
0111-55-5719	532	PIED-DE-LA-MONTAGNE	LAFORTUNE JEAN-PIERRE
0111-45-4023	535	PIED-DE-LA-MONTAGNE	9212-0617 QUEBEC INC.
0111-55-8152	540	PIED-DE-LA-MONTAGNE	THERIAULT EDITH
0212-44-0304	1175	PIED-DE-LA-MONTAGNE	RIVEST JEREMIE
0212-45-3603	1191	PIED-DE-LA-MONTAGNE	LEPINE BRUNO
0212-45-7539	1201	PIED-DE-LA-MONTAGNE	LEPINE BERTRAND
0212-55-9565	1241	PIED-DE-LA-MONTAGNE	PLANTE MARTIN
0212-65-9860	1260	PIED-DE-LA-MONTAGNE	LAJEUNESSE JEAN-NOEL
0212-66-1214	1261	PIED-DE-LA-MONTAGNE	LAJEUNESSE ALAIN
0212-66-7563	1271	PIED-DE-LA-MONTAGNE	PELLERIN MARCEL
0212-77-2113	1291	PIED-DE-LA-MONTAGNE	MENARD MAUDE
0212-77-6741	1301	PIED-DE-LA-MONTAGNE	CHAMBERLAND NANCY
0212-87-5900	1310	PIED-DE-LA-MONTAGNE	PELLETIER MICHEL
0212-97-5609	1370	PIED-DE-LA-MONTAGNE	MARSAN JOSEE
0312-36-1495	1380	PIED-DE-LA-MONTAGNE	NORMAND SYLVAIN (P)
0312-29-1398	1391	PIED-DE-LA-MONTAGNE	SCULTETY SUZANNE
0312-38-7556	1400	PIED-DE-LA-MONTAGNE	PERREAULT BRUNO
0313-53-5655	1600	PIED-DE-LA-MONTAGNE	LACHANCE RICHARD
0313-24-9965	1601	PIED-DE-LA-MONTAGNE	ARCHAMBEAULT JEAN
0313-46-531	1641	PIED-DE-LA-MONTAGNE	VINET DANIEL
0410-19-9975	1290	PRINCIPALE	DE SERRES LOUISE

Le procès-verbal de la séance tenue le 6 avril 2022 a été approuvé par le conseil municipal lors de la séance ordinaire tenue le 4 mai 2022.

0410-55-2496	21	PROVIDENCE	MAILHOT ALEXANDRE
0410-55-6384	31	PROVIDENCE	BELLEMARE LUC
0410-55-6317	40	PROVIDENCE	MASSICOTTE PASCAL
0410-65-0074	41	PROVIDENCE	LAMONTAGNE MARIE-EVE
0410-64-0093	50	PROVIDENCE	PALARDY RAYMONDE
0410-65-3463	51	PROVIDENCE	TOUCHETTE ERIC
0410-65-6749	61	PROVIDENCE	DENOMME VINCENT
0410-75-0035	71	PROVIDENCE	TESSIER LUCE
0410-75-3630	81	PROVIDENCE	BRIEN JONATHAN
0410-75-6927	91	PROVIDENCE	COURTEMANCHE FEE
0410-85-0624	101	PROVIDENCE	PAYETTE NANCY
0410-84-5062	121	PROVIDENCE	LEPINE FRANCOIS
0410-74-9605	131	PROVIDENCE	EMOND ROBERT
0410-73-7180	141	PROVIDENCE	LANDREVILLE-NADEAU CHARLES
0410-73-2736	161	PROVIDENCE	COTE THIFFAULT CHARLES-ETIENNE
0111-72-2925	31	ROBERT	LAROSE EVE-MARIE
0111-72-7859	51	ROBERT	CHAGNON ANNIE
9810-89-0018	220	SOURCES	THIBODEAU MARTIN
9810-77-9385	221	SOURCES	BELANGER SOPHIE
9810-79-6402	230	SOURCES	ROY FRANCINE
9810-79-2145	240	SOURCES	DESCHENES MARTIAL
9811-60-6008	260	SOURCES	BARIL-DUCHARME ALEX
9810-69-7114	271	SOURCES	BELANGER PIERRE
9811-41-8506	363	SOURCES	DELAGE PIERRE
9811-41-4447	381	SOURCES	MILLETTE RAPHAEL
9811-41-2175	401	SOURCES	MASSON BENOIT
9811-62-8508	5	TELLIER	DUGAS SUZANNE
9811-71-1867	10	TELLIER	GELINAS OMER
0013-26-7461	820	WILLIAM-MALO	MICHELINE PHANEUF
0013-37-2544	870	WILLIAM-MALO	FRÉDÉRIC LAVOIE ET MARIE-DANIELLE MESSIER
0013-38-2217	896	WILLIAM-MALO	LISE PARISIEN
0013-39-7803	920	WILLIAM-MALO	JEANNE TOURILLON ET SÉNÉCAL TREMBLAY FRANÇOIS
0013-39-8352	930	WILLIAM-MALO	LUCIE LANGEVIN ET PIERRE QUINTAL
0014-30-9196	980	WILLIAM-MALO	PIERRE LA CHAPELLE ET MELANIE GRAVEL
0014-35-6767	1001	WILLIAM-MALO	JACYNTHE MAJEAU
0014-84-1541	1050	WILLIAM-MALO	EDITH MAJEAU
0014-55-9541	1070	WILLIAM-MALO	DOMINIQUE MAJEAU
0014-49-0301	1081	WILLIAM-MALO	LUCIE ALLARD
0014-87-1540	1100	WILLIAM-MALO	LISE JACQUES
0014-78-2571	1101	WILLIAM-MALO	ROBERT DUBOIS
0015-90-2570	1141	WILLIAM-MALO	DUSSAULT EMILIE
0114-18-6251	1240	WILLIAM-MALO	SERGE BEAULIEU
0114-16-6763	1251	WILLIAM-MALO	CÉCILE PARENT
0114-46-2548	1320	WILLIAM-MALO	MARIE-JOSÉE DUPUIS
0114-47-0572	1331	WILLIAM-MALO	LAURENT MATHIEU
0115-81-0522	1420	WILLIAM-MALO	JOLY PIERRE
0115-90-2917	1430	WILLIAM-MALO	HENAULT HUGUES G.

D'AUTORISER ET MANDATER monsieur François Alexandre Guay, directeur général et greffier-trésorier, à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2022-04-120 6.10 Autorisation de régler hors Cour le dossier 705-17-010144-218 de la Cour Supérieure

ATTENDU le litige opposant la Municipalité de Sainte-Mélanie à Ferme et J Mc Maniman Enr dans le dossier 705-17-010144-218 de la Cour supérieure ;

ATTENDU l'entente intervenue entre les parties dont la teneur a été discutée préalablement entre les membres du Conseil ;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par monsieur Michel Bernier
Appuyé par monsieur Jean-François Gauthier
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

D'AUTORISER monsieur Louis Freyd, maire et Me François Alexandre Guay, directeur général et greffier-trésorier, et Me Axel Fournier, avocat chez Prévost Fortin D'Aoust s.e.n.c.r.l. à signer tout document permettant de mettre fin aux litiges dans le dossier 705-17-010144-218 de la Cour Supérieure.

Adoptée

07- Sécurité publique

Aucun point n'est ajouté.

08- Loisirs et culture

2022-04-121 8.1 Autorisation de paiement pour des travaux de réfection du Centre des loisirs – Libération de la retenue de 10 %

Me François Alexandre Guay, directeur général et greffier-trésorier, dépose une recommandation de monsieur Raphaël Vincent, coordonnateur des travaux publics et des services techniques, daté du 28 février 2022, ayant pour objet d'autoriser le paiement des retenues contractuelles de garantie de 10 % pour des travaux de réfection du Centre des loisirs.

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par madame Marie-France Bouchard
Appuyé par monsieur Elie Marsan Gravel
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

D'AUTORISER le paiement des retenues contractuelles de garantie de 10 % au montant de vingt-six mille quarante dollars et huit cents (26 040,08 \$) avant taxes à l'entrepreneur **GMI Construction** relatif à des travaux de réfection du Centre des loisirs ;

DE POURVOIR au paiement de cette dépense en l'affectant au poste budgétaire approprié ;

D'AUTORISER ET MANDATER Me François Alexandre Guay, directeur général et greffier-trésorier à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2022-04-122

8.2 Implantation du siège social de la Régie intermunicipale du Parc régional des Chutes Monte-à-Peine-et-des-Dalles à Sainte-Mélanie

ATTENDU que la résolution d'entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie intermunicipale du Parc régional des Chutes Monte-à-Peine-et-des-Dalles prévoit à son article 4 que son siège social soit le 861B, rue de l'Église à Sainte-Béatrix ;

ATTENDU que les Régie intermunicipale du Parc régional des Chutes Monte-à-Peine-et-des-Dalles souhaite déplacer son siège social au 10, rue Louis-Charles-Panet, à Sainte-Mélanie ;

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Mélanie est fière d'accueillir dans ses locaux le siège social du Parc des Chutes ;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par monsieur Jean-François Gauthier
Appuyé par madame Karine Séguin
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

D'ACUEILLIR le siège social de la Régie Intermunicipale du Parc Régional des Chutes Monte-à-Peine-et-des-Dalles, sa directrice-générale, ses employés, ses archives ainsi que l'ensemble de ses activités administratives à l'Hôtel-de-Ville ;

DE CONSENTIR à la modification du règlement de constitution de la Régie Intermunicipale du Parc Régional des Chutes Monte-à-Peine-et-des-Dalles afin d'y remplacer l'adresse du siège social par le 10, rue Louis-Charles-Panet à Sainte-Mélanie (Québec) J0K 3A0 ;

DE DEMANDER à la MRC de Joliette de bonifier son soutien financier aux activités qu'est l'attrait majeure qu'est le Parc Régional des Chutes Monte-à-Peine-et-des-Dalles ;

D'AUTORISER le maire, monsieur Louis Freyd, ainsi que le directeur général et greffier-trésorier, Me François Alexandre Guay à signer les documents inhérents à ce dossier.

Adoptée

09- Hygiène du milieu et travaux publics

2022-04-123

9.1 Rapport du service des Travaux publics pour la période du 21 janvier au 25 mars 2022

Me François Alexandre Guay, directeur général et greffier-trésorier dépose le rapport du service des Travaux publics pour la période du 21 janvier au 25 mars 2022 préparé par monsieur Raphaël Vincent, coordonnateur des travaux publics et des services techniques.

Il est proposé par monsieur Elie Marsan Gravel
Appuyé par monsieur Michel Bernier
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du rapport du service des Travaux publics pour la période du 21 janvier au 25 mars 2022

Adoptée

2022-04-124

9.2 Demande au ministère des Transports du Québec – Déplacement de la traverse piétonnière sur la route Principale à l'intersection de la rue de l'Église

ATTENDU la requête des citoyens vis-à-vis la difficulté de traverser la route Principale à la traverse piétonnière existante ;

ATTENDU qu'il y a une école à proximité ;

ATTENDU qu'il y a un dépanneur, une église, un bureau de poste et un supermarché de chaque côté de la rue:

ATTENDU que la pente abrupte, de la côte au sud-ouest de la traverse, limite de beaucoup la visibilité des piétons pour les automobilistes ;

ATTENDU que la traverse piétonnière est peu ou pas respectée par les automobilistes présentement ;

ATTENDU que l'emplacement actuel de la traverse est dangereux pour les piétons ;

ATTENDU que le Comité des Travaux publics et des infrastructures a étudié la situation et recommande le déplacement de la traverse piétonne à environ 35 mètres au nord-est de l'emplacement actuel ;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par monsieur Michel Bernier
Appuyé par monsieur Elie Marsan Gravel
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil
présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

DE DEMANDER au ministère des Transports du Québec de déplacer la traverse piétonnière de 35 mètres vers le nord-est ;

QUE LA PRÉSENTE demande soit transmise au ministère des Transports du Québec, et ce, en vertu du croquis préparé par la division des Travaux publics et joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

D'AUTORISER ET MANDATER Me François Alexandre Guay, directeur général et greffier-trésorier, afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée



2022-04-125

9.3 Demande au ministère des Transports du Québec – Installation de balises sur la route Principale pour la saison estivale

ATTENDU la requête des citoyens vis-à-vis la dangerosité de circuler à vélo ou à pied sur la route Principale ;

ATTENDU que cette section de la route Principale est incontournable pour relier à pied ou à vélo le nord et le sud de la Municipalité de Sainte-Mélanie ;

ATTENDU que la *Lois sur les compétences municipale* RLRQ, c. C-47.1 confère à la Municipalité de Sainte-Mélanie des pouvoirs en matière de loisirs, sécurité et transport ;

ATTENDU que la route Principale est sous la juridiction du ministère des Transports du Québec ;

ATTENDU que le Comité des Travaux publics et des infrastructures a étudié la situation et recommande l'installation de balises sur la route Principale ;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par monsieur Evens Landreville Nadeau
Appuyé par monsieur Elie Marsan Gravel
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

DE DEMANDER au ministère des Transports du Québec l'autorisation d'installer temporairement 40 balises sur la route Principale, à la limite de l'accotement Sud de la rue, pour le tronçon urbain entre le chemin du Lac Sud et la rue de L'Église ;

QUE LA PRÉSENTE demande soit transmise au ministère des Transports du Québec, et ce, en vertu du croquis préparé par la division des Travaux publics et joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

D'AUTORISER ET MANDATER Me François Alexandre Guay, directeur général et greffier-trésorier, afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2022-04-126

9.4 Modification du nom d'une portion du Rang du Domaine pour rue Beauchesne - Lot 5 612 704 du cadastre du Québec

ATTENDU la demande déposée le 21 mars 2022 par monsieur Michel Beauchesne, résident du 1870, rang du Domaine relative au changement de nom de rue pour le lot 5 612 704 du cadastre du Québec pour « rue Beauchesne » ;

ATTENDU que cette demande est appuyée par la totalité ou presque des résidents de la portion du rang du Domaine concernée ;

ATTENDU que cette demande est déposée pour fins de sécurité publique concernant une portion du rang du Domaine qui se termine en cul-de-sac ;

ATTENDU que le nom de rue proposée, soit rue Beauchesne, honore le nom de monsieur Félix Beauchesne, propriétaire en 1925 des deux côtés de la portion de la rue visée et dont la famille demeure à ce jour propriétaire des mêmes lots ;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par monsieur Michel Bernier
Appuyé par monsieur Jean-François Gauthier
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le conseil municipal approuve la modification de nomination d'une portion du rang du Domaine pour la suivante :

- Rue portant le numéro de lot 5 612 704 du cadastre du Québec pour « rue Beauchesne » ;

QUE ladite résolution soit transmise par courriel topo@toponymie.gouv.qc.ca à la Commission de toponymie accompagnée du plan de localisation du lieu nommer.

Adoptée

2022-04-127	9.5	<u>Acquisition de deux véhicules Hyundai Kona électrique modèle Preferred</u>
	ATTENDU	le règlement numéro 619-2022 sur la gestion contractuelle ;
	ATTENDU	l'offre de service reçue du soumissionnaire Hyundai Lanaudière située à Joliette pour l'acquisition de deux (2) véhicules Hyndai Kona électrique modèle Preferred ;
	ATTENDU	la recommandation de monsieur Raphaël Vincent, coordonnateur des travaux publics et des services techniques, d'accorder le contrat de fournitures à la compagnie Hyndai Lanaudière ;
	POUR CES MOTIFS,	Il est proposé par monsieur Jean-François Gauthier Appuyé par monsieur Evens Landreville Nadeau Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :
		QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;
		D'ACCEPTER la proposition de la compagnie Hyndai Lanaudière et de lui OCTROYER un mandat de fourniture pour deux (2) véhicules Hyndai Kona électrique modèle Preferred pour un montant de quatre-vingt-trois mille dollars (83 000 \$) taxes incluses et sous réserve de toute subvention applicable ;
		DE POURVOIR au paiement de cette dépense en l'affectant au poste budgétaire 03-610-00-724 ;

DE MANDATER monsieur Raphaël Vincent, coordonnateur des travaux publics et des services techniques et/ou monsieur François Alexandre Guay, directeur général et greffier-trésorier, afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2022-04-128

9.6 Octroi d'un mandat de services professionnels pour réaliser une étude sur l'approvisionnement en eau potable du Domaine François

ATTENDU l'ordonnance 706 émise par le MELCC à la Municipalité afin de combler les besoins en approvisionnement d'eau potable aux usagers du réseau d'aqueduc privé du Domaine François ;

ATTENDU le règlement numéro 619-2022 sur la gestion contractuelle ;

ATTENDU l'offre de services déposée le 17 mars 2022 par la firme de génie-conseil EUREKA ENVIRONNEMENT pour la réalisation d'une étude afin d'identifier et de documenter les solutions définitives pour assurer le maintien d'approvisionnement en eau potable aux usagers du réseau privé d'aqueduc du Domaine-François ;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par monsieur Michel Bernier Appuyé par monsieur Elie Marsan Gravel Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

D'OCTROYER un mandat de services professionnels à la firme génie-conseil **EUREKA ENVIRONNEMENT** pour la réalisation d'une étude afin d'identifier et de documenter les solutions définitives pour assurer le maintien d'approvisionnement en eau potable aux usagers du réseau privé d'aqueduc du Domaine-François pour un montant forfaitaire n'excédant pas huit mille six cent cinquante dollars (8 650 \$) plus taxes ;

DE POURVOIR au paiement de cette dépense en l'affectant au poste budgétaire approprié ;

DE RÉPARTIR cette dépense équitablement aux propriétaires fonciers du secteur visé ;

D'AUTORISER ET MANDATER monsieur François Alexandre Guay, directeur général et greffier-trésorier, à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2022-04-129

9.7 Octroi d'un contrat de fournitures pour l'acquisition de balises

ATTENDU la soumission numéro SC41448 reçue le 4 avril 2022 de la compagnie Spectralite pour l'acquisition de quarante (40) balises et accessoires;

ATTENDU le règlement numéro 619-2022 sur la gestion contractuelle ;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par monsieur Michel Bernier
Appuyé par Jean-François Gauthier
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil
présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la
présente résolution ;

D'OCTROYER un mandat de fournitures à la
compagnie **Spectralite** pour l'acquisition de
quarante (40) balises et accessoires, tel
qu'indiqué à la soumission numéro SC41448
pour un montant n'excédant pas cinq mille sept
cent dix dollars et soixante-six cents (5 710,66 \$)
plus les taxes applicables ;

DE POURVOIR au paiement de cette dépense
en l'affectant au surplus libre ;

D'AUTORISER ET MANDATER Me François
Alexandre Guay, directeur général et greffier-
trésorier, afin d'agir pour et au nom de la
Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la
présente.

Adoptée

10- PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions est ouverte à 20 h 27.

Le maire invite les personnes présentes à la période de questions et prend
le temps de répondre aux questions posées.

La période de questions est close à 21 h 18.

11- VARIA

Aucun point n'est ajouté.

2022-04-130

12- LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par monsieur Michel Bernier
Appuyé par monsieur Jean-François Gauthier
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE la séance soit levée à 21 h 19.

Louis Freyd
Maire

Me François Alexandre Guay
Directeur général et greffier-trésorier